

tracté. La promesse n'a pas été faite relativement à la protection de nos propres côtes, mais relativement à l'envoi d'hommes outre-mer, tout le monde l'a ainsi compris; c'est à cela que se bornaient la loi et le fait; c'est à cela que le Gouvernement se borne maintenant.

Si nous n'attachions aucune importance à un engagement solennel contracté relativement au conflit actuel en ce qui concerne l'un des aspects et l'une des phases de notre effort de guerre, je prendrais l'attitude que mon honorable ami est disposé à prendre maintenant mais qu'il n'était pas prêt à adopter quand il a demandé au peuple de le réélire; nous pourrions comme lui, ne tenir aucun compte de tout cela. Mais nous ne sommes pas prêts à agir ainsi; nous nous en tiendrons à l'engagement contracté jusqu'à ce que le peuple nous en relève. Mais nous lui dirons qu'à notre avis il y va de son propre intérêt de relever le Gouvernement de cette promesse ou de cet engagement et voilà la simple question que nous leur posons, cette seule et unique question:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant...

non de la loi, non du fait, mais...

...d'engagements antérieurs...

...et les mots "d'engagements antérieurs" comprennent tout ce qui peut être tenu pour un engagement.

...restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Des VOIX: Outre-mer, voilà ce dont il s'agit.

Une VOIX: Ajoutez le mot "outre-mer".

Le très hon. MACKENZIE KING: ..."résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire." L'expression "d'engagements antérieurs" couvre tout, le service outre-mer comme le reste. Que peut-on désirer de plus? Voilà l'objet de la question. Il ne peut donc exister aucun doute relativement à tout engagement antérieur, qu'il s'agisse d'un théâtre de guerre quelconque ou d'un pays quelconque du monde, ou de tout aspect du service de guerre; cela couvre tout. Ce texte est aussi clair qu'il est possible de le rendre; voilà ce que j'affirme catégoriquement.

J'abonde dans le sens de ceux qui ont parlé ce soir au sujet de la forme du bulletin et qui ont dit que plus celui-ci sera simple, mieux ce sera. C'est ce que j'ai dit au ministre quand j'ai pris connaissance des vœux formulés par le comité, mais quand j'ai appris que le comité spécial, composé de membres de tous les groupes de la Chambre, se rangeait

unaniment à l'avis du directeur général des élections qui trouvait préférable la formule actuellement à l'étude, je n'ai rien ajouté. Et pour la même raison je croyais que je m'abstiendrais de participer au débat de ce soir, mais ce qui a été proposé par l'honorable député du Yukon, par l'honorable député de Carleton, par le chef de l'opposition et ce que le ministre lui-même préfère, c'est que l'on pose une seule question et que l'espace en regard soit divisé en quatre parties, dont deux réservées à "Oui" et à "Non" au-dessus et au-dessous de l'autre espace se trouvant le plus près de la question, et deux blancs correspondants sur l'un desquels l'électeur pourra faire une croix. Le bulletin serait donc très simple, et je serais surpris si la Chambre ne l'acceptait pas.

J'ajouterais, cela peut paraître paradoxal, mais j'ai souvent pensé que si on voulait obtenir d'un groupe—, je ne parle pas de cette honorable Chambre, mais d'un groupe quelconque,—exactement l'opposé de ce qu'on lui présente, la chose à faire serait de formuler l'opposé en premier lieu, vu qu'il s'élèvera fatalement des objections dès le début. Je suis sûr, aussi sûr que de ma présence ici ce soir, que si le comité avait conseillé une question unique sous la forme actuellement proposée, il se serait trouvé un nombre égal d'honorables députés pour demander pourquoi nous n'avions pas posé la question sur deux colonnes, de façon à prévenir toute équivoque et à nous assurer que l'électeur ayant marqué son bulletin après le "Oui" a bien voulu se prononcer pour l'affirmative à l'égard de la question en cause.

Je suis plutôt de l'avis de l'honorable député de Fraser Valley (M. Cruickshank) qui a dit il y a un instant que nous traversons des temps terribles, et nous n'avons, à mon point de vue, aucun sens des proportions quand nous consacrons toute une soirée, comme nous l'avons fait ce soir, à écouter un ou deux honorables orateurs et le reste du temps, à la discussion du libellé d'un seul bulletin, chose qui a fait le sujet d'une étude au comité spécial de la Chambre. Des questions très graves sont en jeu en ce moment et nous aurons peut-être bientôt l'occasion d'étudier quelques-unes d'entre elles un peu plus à fond que nous n'avons eu à le faire. Je conseillerais aux honorables députés de tenter d'avancer un peu l'étude de ce projet de loi, d'éviter les longs discours inutiles et aussi les objections inutiles et quelquefois triviales à ce qui est à l'étude.

M. BLACK (Yukon): Avec la permission du président et celle du premier ministre, je rappellerai à ce dernier qu'il a dit que le chef